



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955 délivrée le 28/03/52019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE 16 Avenue de la Marne – 65 000 TARBES - FRANCE Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED Cœur Défense – Tour A – 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 LA DEFENSE CEDEX

Représentée par l'agent commercial indépendant

Mme DIEE Karine Tél.: 06.28.28.65.31 Inscrit au RCS de Tarbes

Siret: 821515665

Inscription au registre des Mandats Nº 24128

MANDAT SIMPLE DE VENTE

SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je soussignée,

Noms: VIDOU

Prénoms : Claudine

Demeurant: RUA DO RIBEIRO PASSAGEM 2430-647 VIERRA De LEIRIA Téléphone: 06.84.67.18.54 Adresse mail: adelice64@gmail.com

N° de Carte Nationale Identité - passeport :

Agissant conjointement et solidairement en QUALITE DE SEULS PROPRIETAIRES pour notre propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandatons par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie

Maison d'habitation sur un terrain de 405 m² (parcelles 000AH16) située 17 rue Navarrot 64400 Oloron-

Séquestre :

La loi solidarité et renouvellement urbains du 13.12.2000 règlemente le versement visé ci-dessous (articles L. 271-1 et L. 271-2 du CCH). En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usage de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître à

CLAUSE PENALE: En cas de non-respect des obligations énoncées dans ce mandat, en cas de vente à un acquéreur ayant été informé ou présenté, directement ou indirectement, de la vente du bien par le MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code Civil, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.

Clause particulière :

Signature client:

Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sauf accord ultérieur, payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, tant à l'aide de prêts que de fonds propres de l'acquéreur, de (Chiffres): 100 000 € (Lettres): cent mille euros

Dont le Prix net propriétaire(s) : 90 000 € Quatre-vingt-dix mille euros

Honoraires: nos honoraires fixés à 10% TTC, calculés sur le prix de vente, (prêts inclus), seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N072-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt

Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres): 10 000 € (lettres): Dix mille euros

Plus-Values et T.V.A.: les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.

Tél.: 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

Obligations du MANDANT :	
-Pendant toute la durée du mandat, le MANDANT s'engage à ratifier la vente à tout acquéreur qui lui sera présenté par LE MANDATAIRE, en acceptant les conditions, - Le MANDANT s'interdit expressément pendant toute le durée le	prix et charges précisés par co
MANDATAIRE y comprise approximate periodit toute la duree du mandat et les 24 mois fermes qui suivent de vendre directement in il	
l'assurance écrite immédiatement qui MANDATA INDITATION d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du précent mondet et de l'assurance écrite immédiatement qui MANDATA INDITATION d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du précent mondet et de l'assurance écrite immédiatement qui MANDATA INDITATION d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du précent mondet et de l'assurance écrite immédiatement qui MANDATA INDITATION d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du précent mondet et de l'assurance écrite immédiatement qui MANDATA INDITATION d'un autre cabinet (compromis, sous-seing, vente), pendant la durée du précent mondet et de l'assurance de l	designes, sans le concours du
l'assurance écrite immédiatement au MANDATAIRE, en lui notifiant par lettre recommandée avec accusé de réception, que les biens ne lui ont pas été présenté par Cette notification mettra fin au mandat de vente et évitera au mandataire d'engager la vente, et de l'agence éventuellement intervenue ainsi que le prix de vente final.	res son expiration, à fournir le MANDATAIRE; les noms,
cet acquéreur et lou l'aconce. Le MANDANTI ANTILANTI L'ANDIANTI L'	
- Le MANDANT sangage à produit à la control de la control de par l'intermediaire d'un autre mandataire, ce sera au prix des présentes de foare à l'activité de présentes de foare à l'activité de l'activité de la control de la c	
- Le MANDANT s'oblige à donne su MANDANT s'oblige à donné su la company	Dans le cas de pluralité de
Le MANDANT s'oblige à donner au MANDATAIRE toutes facilités pour faire visiter son bien tous les autres propriétaires et agissent donc, également solidairement, en tant que leur m - Le MANDANT s'engage à faire établir à ses frais et sans délai l'ensemble des constats, états et tout le Dossier de Diagnostic Technique obligatoires et notamment : d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à usage d'habitation construits avant le 01 janvier 1949) : d'atmignate (immeubles bâtis à les établir por l'est praviètique de l'atmignate (immeubles bâtis à les établir por l'est praviètique de l'atmignate (immeubles bâtis à les établir por l'est praviètique de l'atmignate (immeubles bâtis à les établir de l'establir de l'es	andataire verbal.
d'exposition au plomb (clause concernant tous les immeubles bâtis à usage d'habitation construits avant le 01 janvier 1949); à l'amiante (immeubles bâtis dont le permis d accordé au réseau public de collecte	ats relatifs au risque
ot juillet 1997); état parasitaire; å l'installation de gaz; å l'installation électrique; et obligatoire depuis le 01 janvier 1949); å l'amiante (immeubles bâtis dont le permis da accordé au réseau public de collecte des eaux usées), en l'absence desquels il se priverait de la possibilité de s'exonérer de la garantie des vices cachés correspondante à l'état nu performance épergétique. (DED) dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui de grant de de vente qui de demander ou insentie.	immeuble d'habitation non
performance é perrétique (DRE) des l'unit absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui à dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui à dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui à dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui à dont l'absence est sanctionnée par un droit de l'acquéreur à poursuivre la résolution de la vente qui à de l'acquéreur de la vente qui à des la vente qui à de l'acquéreur de la vente qui à de la vente qui de la vente de la vente qui de la vente	anquant ; 🗆 l'état relatif
autorise le MANDATAIRE à cos 6557 du 10 juinet 1905 : (vente d'un lot ou d'une fraction de lot, dite loi Carrez) si le MANDANT de fraction des parties.	
* à demander au syndia on son de dit dit attestation mentionnant les mêtres de la partie privative des biens objet du précent mondet (Auglieut)	
* à demander au syndic, en son nom et à ses frais, communication et copie des documents devant être fournis à l'acquéreur, notamment le règlement de copropriété, le carn moyen annuel de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du CCH ainsi que le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les profédéres en cours. Cette suite de communes que le vendeur copropriétaire, le sant depenses courantes du lot, les profédéres en cours. Cette suite de communes que le vendeur copropriétaire, a Mair et de la quote-part, à la charge du vendeur, le montant du budget prévisionnel correspondant aux dépenses courantes du lot, les profédéres en cours. Cette suite de la quote de la q	du 10 juillet 1965) et d'entretien de l'immeuble
documents que le vendeur connectification du budget previsionnel correspondant aux dépenses courantes du let les aux (1)	le la copropriété; le montant
Durée du Mandat :	obligations sont à la charge
Le présent mandat act concerti CANG ENCONTRAL	
mois à compter de sa signature, ce mandat peut être dénoncé à tout moment par chacune des parties, à charge pour celle qui entend y mettre fin d'en aviser l'autre partie quir Pouvoirs :	nois. Passé un délai de trois
Le MANDANT donne tous nouveille.	
- Indiquer présenter et faire violtes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme les tayes d'imposition le cité de la companie de l	
Indiquer, présenter et faire visiter les biens à vendre à toutes personnes privées ou publiques, notamment le certificat d'urbanisme, les taxes d'imposition, les titres de propriétés, etc. Etablir (ou s'adjoindre ou substituer tout professionnel au choix du MANDATAIRE pour l'application des présentes) au nom du MANDANT, tous actes sous seing privé eventuellement assortis d'une demande de prêt, aux clauses et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquience. Négocier, s'il y a lieu, avec tout tituleire d'un chair de présentes de l'accomplissement des présentes et recueillir la signature de l'acquience.	s du présent mandat
- Négocier, s'il y a lieu, avec tout titule de pret, aux trausés et conditions nécessaires à l'accomplissement des présentes et requeillir la signature de l'accomplissement de l'accomplisse	(compromis en particulier)
socia a la citatge du preempteur. Le MANDANT restant libre de refuser si le prix net propriétaire est inférieur au prix convenue un la conven	on incombant à l'acquéreur
tous les sites internet de con récour de san tous supports à sa convenance : petites annonces, vitrine : affiche format A4, fichiers informatiques l'homes	net), également diffuser sur
- Apposer un nameau « A vondra « Geres le concernant. Publier toute photographie, étant entendu que le MANDANT est seul propriétaire du dob janvier	978, le MANDANT a droit
S'adjoindre ou substitut tout refer professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat. Le délégué en gargar es professionnel de son choix et autoriser la délégation de mandat.	
d'avertir le MANDANT étent extre d'intention d'alièner, exigée par la loi. En cas d'exercice du droit de préemption pérocion even l'exercice du	_
d'avertir le MANDANT, étant entendu que le MANDANT garde le droit d'accepter ou refuser le prix proposé par le préempteur, si ce prix est inférieur au prix demandé lot, les procédures en cours, le tout à la charge du MANDANT. Le MANDANT accepte que le MANDANT. Le MANDANT accepte que le MANDATAIRE régots et visibles en cours, le tout à la charge du MANDANT.	e de ce droit à la condition
- Le MANDANT accepte que le MANDATAIRE récolte et utilise ses données personnelles afin de mener à bien sa mission. Le MANDANT autorise notamment le MANDART du code de la consommation (modifié par le le indise ses données personnelles afin de mener à bien sa mission. Le MANDANT autorise notamment le MANDART autorise notamment le MANDA	budget prévisionnel pour le
données personnelles à des tiers concernés (notaires, diagnostiqueurs, SPANC,) dans le cadre d'une vente. Ces données sersont supprimées 24 mois après la fin de la miss courier electronique dédiée, en plantaire, diagnostiqueurs, SPANC,) dans le cadre d'une vente. Ces données seront supprimées 24 mois après la fin de la miss courier electronique dédiée, en plantaire de prime de la courier de la couri	ATAIRE à transmettre ses
avec une clause de reconstraine to trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le reiet de la reconstraine de services informe le consommateur par écr	t, par lettre nominative ou
Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre problème de la pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre problème que la pastie de résiliation de reconduction. Les augustes efficacións du premier alinéa, le consommateur peut mettre problème que la pastie de résiliation de résiliation de reconduction.	re le contrat qu'il a conclu
de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de résiliation de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat, à tout me dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat initi, certains contrats à des règles particulières en ce qui experse l'étre de la date de resiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat initi, certains contrats à des règles particulières en ce qui experse l'étre de la destance de l'existence de l'exi	ment à compter de la date
dans les conditions prévues ci-dessus, les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles ci d'assainissement. Ils sont applicables aux consommateurs et aux consommateurs et aux consommateurs. Les trois alinéas précédents ne sont pas applicables aux consommateurs et aux consommateurs.	défaut de remboursement
Le MANDANT déclare et reconnecte dux non-professionnels.	services d'eau potable et
consommation, qu'il a eu le temps nécessaire et suffisant pour en prendre connaissance, se renseigner et les company de company de la company	L121-17 du Code de la
résolution amiable du litige qui a unit il la la destination, le Mandant est informé que, en tant que concommeteur il a la destination de la destination della destination della destination della destination della del	1
www.medicvs.fr) dont le siège social est situé en Paul addesser le consommateur est le centre de Médiation et règlement Amight le la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la consommateur est le centre de Médiation et règlement de la centre de Médiation et règlement de la centre de la centre de la centre de Médiation et règlement de la centre de l	e la consommation.
le Mandant a la faculté de management de la constant de la constan	1
le Mandant a la faculté de renoncer au Mandat dans le délai de QUATORZE JOURS à compter de la date de signature des présentes. Si le MANDANT entend utiliser cette faculté, il utilisera le formulaire ci-dessous ou procèdera à toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se recommandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des précentes.	
recommandé avec demande d'avis de réception au MANDATAIRE désigné, dans un délai de QUATORZE JOURS, qui commence à courir le jour de la signature des présentes. ce jour de départ n'est pas compté, le décompte de ce délai commence le lendemain à o heure et expire le 14e jour à minuit. L'exercice de la faculté de rétractation par le MANDANT ne donners lieu à quayon indematin le jour à minuit.	étracter et l'adressera en
notamment la diffusion d'anne de la la company de la compa	l a
Si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration de délai de rétractation. Si le MANDANT demande que l'exécution du Mandat débute avant l'expiration du délai de rétractation de ce délai de rétractation. pendant le délai de 14 jours tant que l'Agence n'a pas pleinement exécuté sa mission.	e cadre des présentes, et
	1
Jouissance: L'entrée en jouissance aura lieu lors de la réalisation de la vente par acte authentique, le mandant déclarant que les biens à vendre seront à de toute location, occupation ou réquisition. Le MANDATAIRE s'engage à :	
Le MANDATAIRE s'engage à :	ce moment, libres
- Informer le MANDANT sur tous les 414	
- mettre à la disposition du MANDANTE : se said son reseau, notainment le site infernet www.abafim fr	
- rendre compte du résultat des vigites effects de la suite de la	IRE.
- Effectuer une sélection précleble de la light de la constant de sa mission et de la constant de la	
- Informer le MANDANT de l'accompliance de l'accompliance de la lacompliance de l'accompliance de l'ac	ntionnées.
75 Julian le cus ceneant une copie de la quittance ou du reçu délivré, ce, conformément à l'art.77 du décret N°72-678 du 20 inflict ces	opération, en
LE MANDANT reconnect owners for any transfer and the second secon	
Ligner of the present manual et des conditions au	esent mandat,
Mots: oFait le 17 novembre 2020, à Oloron-Sainte-Marie	
Chiffres: o	
Rayés nuls LE MANDANT (Propriétaire(s) «Bon pour mandat» Conjoint non propriétaire LE MANDATAIRE (A	gamaa)
«Bon pour mandat» « Nom + prénom « Nom + prénom « Mandat accepte Bon pour autorisation de vendre»	gence)
2011 Pour autorisation de vendre»	
Formulaire de rétractation : à compléter et retourner pour résiliation de mandat (Code de la consommation articles, L121-23 à L.121-26) Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandam(s) par lettre recommandée avec accusé de récention à l'adresse fouvet es entêt de la consommation articles, L121-23 à L.121-26)	
Papillon à retourner daté et signé par le (s) mandant(s) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse figurant en entête au recto du présent document. Condi formulaire à expédier au plus tard le quatorzième jour de la signature du présent document. Condi suivant. suivant.	tions :
	ıvrable
N° de mandat : Signature(e) du (dec) mandat de vente et après :	
Date de signature du mandat de vonte.	
Nom et prénom du (des) mandant(s) : Adresse du client :	

Date :